

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 27 janvier 2016 portant changement d'appellation
de la compagnie de gendarmerie départementale de Domfront (Orne)**

NOR : INTJ1602172A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1^{er}

La compagnie de gendarmerie départementale de Domfront prend l'appellation de compagnie de gendarmerie départementale de Domfront-en-Poiraise à compter du 1^{er} février 2016. Son organisation est modifiée, à la même date, dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Le commandant de la compagnie de gendarmerie départementale de Domfront-en-Poiraise, ainsi que ses adjoints exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2, R. 15-24 (1^o et 4^o) et R. 15-27 du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 27 janvier 2016.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général, sous-directeur
de l'organisation et des effectifs,*

J. VIRE

ANNEXE

COMPAGNIE	SITUATION ACTUELLE	SITUATION NOUVELLE
Domfront	PSIG Domfront BR Domfront BT Domfront BT Messei BT Passais-Village BT Flers BT Athis-Val-de-Rouvre BT Tinchebray-Bocage BT La Ferté-Macé BT Bagnoles-de-l'Orne-Normandie BT Briouze	
Domfront-en-Poirais		PSIG Domfront-en-Poirais BR Domfront-en-Poirais BT Domfront-en-Poirais BT Messei BT Passais-Village BT Flers BT Athis-Val-de-Rouvre BT Tinchebray-Bocage BT La Ferté-Macé BT Bagnoles-de-l'Orne-Normandie BT Briouze